

DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT ASSISTER UN MAITRE-NAGEUR

Application du décret n° 91-365 du 15 avril 1991 de l'arrêté du 26 juin 1991

NOM PRENOM

DOMICILE

.....Tél.

DATE DE NAISSANCE LIEU

NATIONALITE

LIEU DE SURVEILLANCE (*adresse exacte*).....

DUAU

DATE DE DELIVRANCE DU DIPLOME

DATE DE REVISION

Date et signature

Dossier à adresser à la direction départementale de cohésion sociale et de la protection des populations de votre département.

➤ accompagné de:

- **Une copie de la carte nationale d'identité**
- **Une copie du diplôme**
- **Une attestation de révision (si le diplôme a été obtenu il y a plus de 5 ans)**
- **Un certificat médical datant de moins de 3 mois**
- **Une attestation de formation continue PSE1 pour l'année en cours**

- **Pour les personnes titulaires du diplôme du BNSSA obtenu jusqu'en 2007 :
une copie du récépissé de déclaration ou de la carte professionnelle (recto-verso)**

- **Pour les personnes titulaires du diplôme du BNSSA obtenu à partir de l'année 2008 :
la déclaration des personnes souhaitant assurer la surveillance des établissements de baignade d'accès payant (déclaration annuelle).**